

Saint-Etienne, le 02/05/2025

BULLETIN DE SALAIRE

Paie du 01/04/2025 au 30/04/2025

N° Cesu employeur : X1079592090008
MONSIEUR THIBAUD BEROUD
152 R DE RENNES
75006 PARIS

MONSIEUR STEPHANE PASQUET
24 AV D ARES
33000 BORDEAUX

Document à conserver sans limitation de durée

N° Cesu salarié	Emploi	Code Naf	Numéro de Sécurité sociale
00000001501966	Emploi familial	97.00Z	173073306303373

COTISATIONS SOCIALES	PART SALARIE	PART EMPLOYEUR
CSG + CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	75,47 x 2,900 % = 2,19	
CSG DEDUCTIBLE de l'impôt sur le revenu	75,47 x 6,800 % = 5,13	
MALADIE		76,81 x 13,000 % = 9,99
VIEILLESSE	76,81 x 7,300 % = 5,61	76,81 x 10,570 % = 8,12
ALLOCATIONS FAMILIALES		76,81 x 5,250 % = 4,03
ACCIDENT DU TRAVAIL		76,81 x 2,100 % = 1,61
FONDS NATIONAL AIDE LOGEMENT		76,81 x 0,100 % = 0,08
CONTRIBUTION FORMATION PROFESSIONNELLE		76,81 x 0,850 % = 0,65
CONTRIBUTION SOLIDARITE AUTONOMIE		76,81 x 0,300 % = 0,23
CONTRIBUTION DIALOGUE SOCIAL		76,81 x 0,016 % = 0,01
SANTE AU TRAVAIL soumis à un plafond		76,81 x 2,700 % = 2,07
RETRAITE COMPLEMENTAIRE	76,81 x 4,010 % = 3,08	76,81 x 6,010 % = 4,62
IRCEM PREVOYANCE	76,81 x 1,040 % = 0,80	76,81 x 2,450 % = 1,88
ASSURANCE CHOMAGE		76,81 x 4,050 % = 3,11
TOTAL DES COTISATIONS	16,81	36,40

Montant net social : **60,00 €**
Salaire net imposable (CSG/CRDS inclus) : **62,19 €**

Net à payer avant impôt sur le revenu:
60,00 €

Comprenant 10 % au titre des congés payés

Impôt sur le revenu	Base	:	62,19 €	Net payé en euros	:	60,00 €
	Taux personnalisé / taux non personnalisé	:	0,00 %	Date de paiement de la rémunération	:	06/05/2025
	Impôt sur le revenu prélevé à la source	:	0,00 €			

Si certains des éléments ci-dessus sont erronés, je vous invite à le signaler à votre employeur.

Éléments pris en compte pour la déclaration N° 7870729 enregistrée le 01/05/2025

Nombre d'heures travaillées:	2	Salaire horaire net (heures normales)	:	30,00 €
		Base de calcul des cotisations	:	Salaire réel
		Salaire brut	:	76,81 €
		Assiette des cotisations	:	76,81 €